

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°66-2022
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Tarification des actions de formation continue non diplômantes – Service Formation Continue (SFC)

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la politique tarifaire en matière de formation continue, adoptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2009, et à l'offre de services entre l'Agence omptable et le Service formation continue, adoptée par le Conseil d'administration du 23 novembre 2010, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg est appelé à se prononcer sur la tarification des actions de formation continue de courte durée pour l'année universitaire 2022-2023, pour laquelle il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 %.

1. Formations inter-entreprises

- Secteur Santé : entre 50 et 585 € par jour
- Secteur sciences, technologies : entre 190 et 1 164 € par jour
- Secteur Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales : entre 20 et 1 164 € par jour
- Secteur Droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales : entre 100 et 1 164 € par jour
- Secteur propriété intellectuelle (CEIPI), y compris le module « correction épreuve » : entre 50 et 1164 € par jour
- Participation aux frais de séminaires, échanges de pratiques, rencontre des acteurs de formation : entre 20 et 220 € par jour
- Pour les formations utilisant des équipements lourds ou des matières d'œuvre onéreuses : selon devis détaillé.

2. Formations intra-entreprises

Stage intra entreprise : entre 400 et 5 109 € par jour (frais de déplacement non-compris)

Prestation d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sur mesure : entre 300 et 5 109 € par personne.

3. Formations initiales accueillant des publics de formation continue

Tarifs soumis par ailleurs au Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, en même temps que toutes les formations continues diplômantes.

4. Cellule congrès-formation

Non soumis à TVA

Frais d'inscription aux congrès – actions de formation continue : entre 0 et 3 247 € par jour.

Subvention d'un organisme public : entre 50 et 54 121 €

Frais d'annulation (conformément aux conditions générales de vente) : entre 20 et 531 €

Forfait gestion action formation continue : 54 € par personne avec un minimum garanti de 160 €.

Soumis à TVA

Repas : dîner de gala, repas supplémentaire, lunch box : entre 8 et 216 € HT

Programme social : excursions + activités : entre 5 et 5 412 € HT

Transport : tickets divers (trams, train, avions) : entre 1,60 et 2 166 € HT

Programme scientifique ; livre des résumés : entre 7 et 56 € HT

Programme scientifique ; matériel publicitaire (clé USB, sacs, etc.) : entre 1,50 et 22,50 € HT

Sponsoring privé : entre 50 et 54 121 € HT

Participation d'un sponsor : prise en charge transport, pause-café, dîner, inscription, goodies, objets publicitaires.

Exposition ; stand de 0 à 16 000 € HT

Exposition ; présentation plénière (orale) : de 50 à 54 121 € HT

Exposition : divers

Publicité ; insertion publicitaire : de 150 à 1 623 € HT

Publicité ; fournitures diverses (pochettes, blocs-notes, badges, etc.) : de 5 à 541 € HT

Prestation de la cellule congrès-formation (soumis à TVA)

Gestion des inscriptions des participants : entre 8 et 100 € HT par participant ou conférencier

Gestion de l'hébergement : entre 4 et 8,60 € HT par participant

Gestion de la logistique du congrès sans inscriptions payantes : entre 1 500 et 10 612 € HT

Prestations complémentaires (remplissage clé USB, sac congressiste, location grille d'exposition, présence physique pour l'accueil) : entre 0,75 et 2 653 € HT

5. Formations à distance

Prestation vidéo : entre 150 et 160 € par heure

Création de ressources pédagogiques : entre 100 et 432,50 € par demi-journée (frais de déplacement non-compris)

6. Redevance minimale en cas d'inscription individuelle à un diplôme bénéficiant d'une exonération

Droits universitaires (L ou M selon le cas) + 40 %

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification des actions de formation continue non diplômantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

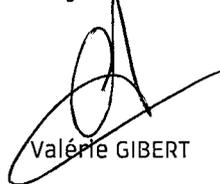
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT